

FICHE SIGNALÉTIQUE

HYDRALUBE^{MD} F-150i

(Été/Hiver)



6 juin 2016

1. ENTREPRISE ET PRODUIT

Entreprise : Dura-Line Corporation
Adresse : 11400 Parkside Drive, Suite 300, Knoxville, TN 38934
Téléphone : 865 218-3460; 800 847-7661 / Télécopieur : 865 223-5085

Usage du produit : Lubrifiant de câbles

Cote HMIS : Santé : 0 Inflammabilité : 0 Réactivité : 0 Échelle : 0 – minimal 3 – élevé
Cote NFPA : Santé : 0 Inflammabilité : 0 Réactivité : 0 1 – faible 4 – très élevé
NIP : Aucun 2 – modéré
Date de la révision : 30 janvier 2014

2. DÉCLARATION DES DANGERS

Ce produit ne contient pas d'ingrédients dangereux selon la norme 29 CFR 1910.1200. Il n'existe aucune valeur limite d'exposition établie par l'ACGIH ou l'OSHA pour ce produit ou pour ses ingrédients. Le produit contient les ingrédients non dangereux suivants :

<u>Ingrédients</u>	<u>% en poids</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>TLV de l'ACGIH</u>	<u>PEL de l'OSHA</u>
Eau désionisée	60-90	7732-18-5	N.R.	N.R.
Propylèneglycol	1-30	57-55-6	N.R.	N.R.
Polydiméthylsiloxane	1-5	63148-62-9	N.R.	N.R.

* Non renseigné

3. RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPOSITION DU PRODUIT

DESCRIPTION GÉNÉRALE DES RISQUES

Liquide bleu filamenteux dégageant une odeur légère. Éviter le contact avec les yeux. Peut irriter les yeux. Consulter les autres sections de la fiche signalétique pour en savoir davantage.

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ

Contact avec la peau : Le produit risque peu d'irriter la peau. Il ne présente aucune toxicité cutanée.

Contact avec les yeux : Peut irriter les yeux. L'irritation devrait être minimale et passagère.

Inhalation : Aucun danger connu. Pas de danger d'inhalation.

Ingestion : Nocif si avalé, bien que les conséquences ne devraient pas être graves si le produit est ingéré en petite quantité (bouchée).

États de santé aggravés par une exposition au produit : Aucun danger connu propre au produit. Le contact répété et prolongé avec la peau peut aggraver un problème cutané existant.

4. PREMIERS SOINS

Contact avec la peau :	Laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Contact avec les yeux :	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins cinq minutes et consulter un médecin si l'irritation persiste.
Inhalation :	Pas de premiers soins requis. Pas de danger d'inhalation.
Ingestion :	Ne pas se faire vomir. Diluer doucement le produit avec un ou deux verres d'eau ou de lait et consulter un médecin. Ne jamais donner de substance par voie orale à une personne inconsciente.

NOTE : En cas de problème grave, appeler immédiatement un médecin. Le numéro du centre antipoison de la région peut être obtenu auprès des services de téléphonie locaux.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité :	Aucune.
Point d'éclair :	Aucun.
Limite d'inflammabilité dans l'air :	Le produit n'est pas inflammable.
Moyens d'extinction :	Dioxyde de carbone, mousse extinctrice, poudre extinctrice
Procédures spéciales d'extinction :	Arroser le récipient pour tempérer la chaleur.
Produits de combustion dangereux :	Fumée, suie, oxydes de carbone si le récipient est enveloppé par les flammes.
Dangers d'incendie particuliers :	L'emballage plastique brûle s'il est enveloppé par les flammes. L'utilisation d'un masque à air isolant est nécessaire pour pénétrer dans une zone enfumée pendant un incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Le produit est extrêmement glissant. En cas de déversement, on doit immédiatement le nettoyer en utilisant une matière absorbante adéquate (argile, sable, terre, etc.) ou en rinçant la surface. On peut utiliser des agents oxydants comme l'eau de Javel pour empêcher que la surface ne soit glissante.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé avec la peau.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles :	Aucun. Le produit ne demande aucune ventilation particulière.
Protection individuelle :	Porter des lunettes de sécurité pour protéger ses yeux. L'usage de gants imperméables est recommandé en cas de contact répété et prolongé avec la peau afin de prévenir l'assèchement de la peau ou d'éventuelles irritations.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition (pleine) :	100 °C (212 °F)	Pression de vapeur :	Approx. 18 mmHg (eau)
% vol. de matières volatiles :	> 90 %	Densité de vapeur (air = 1) :	> 1
Masse volumique :	1,01 kg/l (8,4 lb/gal)	Vitesse d'évaporation (nBu Ac = 1) :	Très inférieure à 1
Solubilité dans l'eau :	Complètement soluble	Apparence :	Liquide bleu filamenteux
pH :	7-8	Odeur :	Neutre
Composés organiques volatils :	Non renseigné		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité :	Stable.
Incompatibilité (substances à éviter) :	Éviter d'exposer le produit aux substances qui réagissent avec l'eau.
Danger de polymérisation :	Nul.
Produits de décomposition dangereux :	Suie, oxydes de carbone si chauffé à la température de combustion.
Conditions à éviter :	Aucune connue.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Cancérogénicité :	Ne contient pas de cancérogènes définies par l'OSHA, le CIRC, le NTP, ou l'ACGIH.
Seuil limite :	Inconnu.
Renseignements SIMDUT :	Selon les renseignements disponibles, les ingrédients ne présentent pas de risques de toxicité pour la reproduction, de tératogénéicité, de mutagénicité, de sensibilisation de la peau ou d'effets de synergie toxique avec d'autres substances.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Renseignements sur l'écotoxicité :	Aucune donnée à ce jour.
Renseignements sur l'évolution des produits chimiques :	Aucune donnée à ce jour.

13. MISE AU REBUT

Mettre au rebut conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux applicables. Enterrer dans une décharge autorisée ou incinérer dans un incinérateur autorisé conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

RCRA :	N'est pas un déchet dangereux.
Numéro d'identification de l'EPA :	Aucun.

14. TRANSPORT

Nom officiel d'expédition du DOT :	Aucune, pas de restriction.
Classes et divisions de danger du DOT :	Aucune.
Numéro de l'ONU/NA :	Aucun.
IATA/OACI :	Pas de restriction.

15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

TSCA :	Tous les ingrédients sont recensés dans l'inventaire du TSCA.
CERCLA :	Rien à signaler.
SARA TITLE III, article 302 :	Ne contient aucun ingrédient dont la quantité atteint ou dépasse les seuils de cette loi.
SARA TITLE III, article 313 :	Ne contient aucun ingrédient dont la quantité atteint ou dépasse les seuils de cette loi.
SARA, articles 311, 312 Catégories de dangers :	Aucune catégorie de danger à signaler.
Proposition 65 (Californie) :	Ne contient aucun ingrédient figurant dans cette liste.
Classe de danger du SIMDUT (Canada) :	Aucune

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les renseignements de cette fiche signalétique sont offerts de bonne foi en tant que valeurs types et non comme spécifications du produit. Ils sont fournis sans aucune garantie, expresse ou tacite. Les procédures de manutention recommandées sont présumées applicables de manière générale. Toutefois, l'utilisateur devrait évaluer ces recommandations à la lumière des conditions d'utilisation du produit.